



ARRÊTÉ DU MAIRE
N°DIV2026-44
LE MAIRE DE VIMINES

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS NOMMES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIMINES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;
Vu l'article L.123-6 du Code de l'action Sociale et des Familles ;
Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la délibération n°2026-18 en date du 27 mars 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
Vu la délibération n°2026-21 en date du 8 Avril 2026 portant élection des membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;
Vu les propositions faites par l'UDAF, l'APEI, le Signal ;
Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Amélie Richard en qualité de représentante des associations familiales sur proposition de l'UDAF,
- Madame Brigitte Martin en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités
- Monsieur Jean-François Girard en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département
- Madame Nicole Curtet
- Madame Laurence Perrier
- Madame Armelle Benoit

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète
- Aux intéressés

Fait à Vimines, le 30 avril 2026

Le Maire
Pierre Grossi

